



N/REF : AG/05/12/23

Direction des Services Techniques

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° P23/52

OBJET : Instauration d'une zone 30 Km/h – Rue Grial

LE MAIRE de la Ville de FIGEAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 à L.2213-6 et L. 3221-4,

VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

VU le Code de la voirie Routière et notamment ses articles L 133-1 et R 166-2,

VU le code de la route et notamment ses articles L.325-1 et suivants, R.411-8, R411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10,

VU l'ordonnance n° 58.1216 du 15 décembre 1958,

VU le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

VU le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008, portant diverses dispositions de sécurité routière,

VU l'arrêté du 05 janvier 1995, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'avis des Services de Police Municipale,

VU l'avis des Services Techniques de la Ville de Figeac,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer, par mesure de sécurité, la vitesse de circulation rue Grial,

ARRETE

ARTICLE 1 : Instauration d'une zone de circulation à 30km/h rue Grial s'imposant à l'ensemble des véhicules, dans les deux sens de circulation

ARTICLE 2 : La réglementation de circulation décrite à l'article 1 sera matérialisée par la mise en place de panneaux de début de zone 30 Km/h et de de fin de zone 30 Km/h

ARTICLE 3 : Cette réglementation sera applicable dès la mise en place de la signalisation correspondante.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions légales en vigueur

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le 08 DEC. 2023

LE MAIRE

André MELINGER



Copies : Service à la Population – Cabinet du Maire
Ateliers municipaux – ST GF
SDIS – Hôpital - PM – Gendarmerie
La Dépêche du Midi – Info Municipales